

Déclaration Préalable

CSEE Extra décembre 2022

Madame La Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus, et représentants de la direction.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un CSE extraordinaire sur la demande d'élus CFE-CGC et contre la volonté manifeste de la direction ; Notre requête est simple : pouvoir être informés, et surtout consultés sur le projet Ancre Territorial Entreprise qui va entraîner des répercussions locales à la DO GSO, que nous aimerions connaître.

Pourquoi est-ce si difficile d'obtenir cela ?

Pourquoi Mme la directrice n'avez-vous pas simplement mis ce point à l'ordre du jour du CSE ordinaire de fin décembre ?

Pour vous faciliter la tâche, et vous éviter de créer un précédent, le CSEC avait pris la sage précaution de voter à l'unanimité une résolution pour que le projet ATE soit présenté en info/consultation dans tous les CSEE de France.

Quel est le problème ? Qu'est ce qui fait qu'à chaque grand projet national, malgré les évidentes implications locales, les élus soient ainsi contraints de faire convoquer l'instance en séance extraordinaire ?

Nous avons vécu la même chose en 2021 avec la fusion des UAT et SCO.

Or, il y a fort à parier que les annonces à venir de Mme Heynemann, relatives à son plan stratégique pour le groupe vont avoir les mêmes effets. Le bateau Orange va tanguer, n'en doutons pas, du pont à la soute, du siège jusqu'à chaque Direction DO ;

Nous faudra-t-il à chaque fois batailler pour obtenir d'être dûment consultés ?

Devrons-nous à chaque fois user du CSE extraordinaire pour arriver à nos fins ?

Nous y sommes prêts.

Mais nous trouvons cela dommageable pour le bon fonctionnement du dialogue social.

Dans le cas présent, rappelons qu'il ne s'agit pas d'un caprice de notre part.

Comme précisé dans le courrier qui vous a été adressé par la CFE-CGC, l'aspect Sécurité et Santé au Travail n'a été que peu pris en compte par DEF dans le cadre des dossiers présentés au CSEC. Ceci est d'autant plus inquiétant qu'aucun suivi ne pourra être réalisé par les CSSCT locales, ce projet ne rentrant pas dans le cadre de leur mandatement permanent s'agissant d'un dossier ponctuel.

La seule solution serait que ces commissions soient mandatées par les CSEE concernés ; Or dans le respect de l'Accord sur le dialogue social de mai 2019, ceci n'est possible que dans le cadre d'une

information-consultation, ce que l'entreprise n'a pas prévu malheureusement. Sans présager de ce qui sera finalement décidé, il nous apparaît donc vital de pouvoir étudier le dossier sous tous ces aspects.

Nous espérons être compris sur nos intentions, et qu'à l'avenir nos demandes d'Info/consultations seront prise en compte immédiatement, et mises à l'ODJ du CSE ordinaire mensuel.

Hélas, à la lecture du mail accompagnant la convocation à ce CSE extraordinaire, nous pouvons déjà en déduire que le choix de l'entreprise est clair : réduire le dialogue social à sa plus petite expression. La direction annonce qu'elle ne procédera pas à la consultation demandée. Circulez y'a rien à voir !
Vraiment ? Aucun des points énumérés dans le courrier de la CFE-CGC n'est digne d'intérêt ?

Mme la présidente, je sais que vous ne commentez pas les déclarations préalables en général, mais peut-être pouvez-vous faire une exception cette fois-ci, et répondre aux questions énoncées ? Cela nous évitera de les reposer après l'ouverture du point.

Merci de votre écoute



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

